

Attention : Avant de renseigner les éléments ci-dessous (page 2/3), vous devez tout d'abord remplir la page 1/3 puis reproduire cette page en nombre suffisant pour déclarer l'ensemble de l'administration de votre association.

Titre de l'association : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de dossier :

- Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Membre
- Civilité :  Mme  Mlle  M.
- Nom : AUBRY Prénom : Guy
- Nationalité : Française Profession : Imprimeur
- Adresse (Préciser l'adresse complète)

Étage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence
<u>13</u> N°	<u>Impasse</u> Type de voie
_____	<u>Des Aubiers</u> Nom de la voie
_____	<u>61260</u> Code postal
_____	<u>Le THEIL</u> Commune / Localité
Lieu-dit ou boîte postale	

- Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Membre
- Civilité :  Mme  Mlle  M.
- Nom : LECLERC Prénom : René
- Nationalité : Française Profession : Retraité
- Adresse (Préciser l'adresse complète)

Étage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence
<u>6</u> N°	<u>Rue</u> Type de voie
_____	<u>De Lempdes</u> Nom de la voie
_____	<u>43360</u> Code postal
_____	<u>ARVANT</u> Commune / Localité
Lieu-dit ou boîte postale	

- Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Vérificateur aux Comptes
- Civilité :  Mme  Mlle  M.
- Nom : ANTRAYGUES Prénom : Etienne
- Nationalité : Française Profession : Retraité
- Adresse (Préciser l'adresse complète)

Étage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence
<u>1</u> N°	<u>Rue</u> Type de voie
<u>A</u> Extension	<u>Jean François Millet</u> Nom de la voie
_____	<u>31780</u> Code postal
_____	<u>CASTELGINEST</u> Commune / Localité
Lieu-dit ou boîte postale	

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »